

Fillon vole au secours du boulanger Stéphane Cazenave

Le Point - Publié le 11/02/2015

L'ex-Premier ministre UMP, comme le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde, s'émue de l'obligation pour les boulangeries de fermer un jour par semaine.



L'opposition vient de se trouver un nouveau héros : [Stéphane Cazenave](#), boulanger établi à Saint-Paul-lès-Dax (Landes), lauréat en 2014 du prix de la meilleure baguette... et mis en demeure par la justice de fermer un jour par semaine. L'histoire, racontée vendredi par [France Bleu Gascogne](#), a fait le tour des médias nationaux avant de tomber dans l'escarcelle des politiques. [François Fillon](#), d'abord, qui a téléphoné au valeureux artisan mardi. "Il lui a exprimé tout son soutien dans sa volonté d'être libre de travailler sept jours sur sept", précise un communiqué diffusé dans la foulée. "Que le travail puisse dans notre pays être considéré comme un délit et la passion d'un artisan ainsi bridée doit nous alerter sur l'absurdité de notre système. Il est temps de libérer toutes ces énergies qui font la force de la [France](#) !"

En cause : l'obligation, pour les boulangeries, de cesser de vendre du pain au moins un jour par semaine - jour dont le choix est laissé au commerçant. Stéphane Cazenave emploie 22 salariés et son commerce, depuis trois ans et demi, est ouvert du lundi au dimanche. Le boulanger a reçu "deux visites de l'inspection du travail en octobre 2013 et au printemps 2014", puis a été "auditionné par la police en juillet 2014", dans le cadre d'une "procédure de l'inspection du travail devant le tribunal administratif", a-t-il précisé à l'Agence France-Presse. Il s'est finalement mis en règle et, depuis le 2 février, ferme le lundi. Mais "cela représente une perte sèche de 250 000 euros de chiffre d'affaires par an", assure-t-il à l'AFP. "Je vais devoir licencier un ou deux salariés."

Le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde a bientôt rejoint l'ancien Premier ministre UMP. "Pauvre France où un gouvernement veut faire fermer une boulangerie qui commet le crime de travailler sept jours sur sept avec l'accord de salariés ! déplore-t-il sur Twitter mercredi. Macron, où es-tu ?" Le cas de Stéphane Cazenave intervient, en effet, au milieu d'un débat houleux sur le [projet de loi pour la "croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques"](#) et, notamment, sur le travail du dimanche.

L'obligation de fermeture hebdomadaire pour les boulangeries est une disposition ancienne. Elle s'applique par arrêté préfectoral sur tout le territoire français, suivant [l'article L221-17 du Code du travail](#). À la fin des années 1990, elle avait été contestée par plusieurs organisations, le Syndicat national de la boulangerie industrielle notamment, qui avaient porté l'affaire jusque devant le Conseil d'État. La plus haute juridiction française avait, en 1998, validé les arrêtés préfectoraux. Depuis, les tribunaux administratifs voient régulièrement des boulangers plaider la cause de l'ouverture sept jours sur sept - sans que les arrêtés n'aient jamais été annulés.

De son côté, la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, [sur son site internet](#), se dit "très attachée au respect des arrêtés de fermeture hebdomadaire qui permettent à toutes les entreprises de bénéficier d'un jour de repos par semaine". "Pendant plusieurs décennies, note-t-elle, seuls les boulangers vendant du pain, cette réglementation n'a pas soulevé de difficulté et était respectée. L'émergence de nouvelles formes de concurrence et leur volonté de rogner la part de marché des boulangers les ont conduits à se déclarer hostiles à cette réglementation."